

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 6<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an 2023, à 19 h, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, à laquelle sont présents :

**Présences :** M. Philippe Pagé, maire  
M. Enzo Marceau, conseiller  
M. Adrien Beaudoin, conseiller  
Mme Christiane Bonneau, conseillère  
Mme Martine Lanctôt, conseillère  
M. Joël Nadeau, conseiller

**Absence :** M. Pierre Bellerose, conseiller

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2023-03-049

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

***Il est proposé Joël Nadeau  
Appuyé par Adrien Beaudoin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023
- 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**
  - 3.1. Adoption des comptes à payer – Février 2023
  - 3.2. Journal de facturation – Février 2023
  - 3.3. Vente pour taxes – Nomination d'un représentant
  - 3.4. Vente pour taxes – Dossiers à soumettre à la MRC des Sources
  - 3.5. Union des municipalités du Québec – Inscription aux assises 2023
  - 3.6. Carnet de santé du Centre Le Camillois - Offre de services MIRE Architecture
  - 3.7. Octroi d'un mandat à Équipe Microfix pour établir un plan préliminaire de rehaussement réseautique ainsi qu'un plan directeur
- 4. LÉGISLATION**
  - 4.1. Adoption du Règlement 2023-04 modifiant le Règlement 2002-09 constituant un comité consultatif d'urbanisme
  - 4.2. Avis de motion et dépôt de projet de Règlement 2023-05 concernant une politique de location de salles
  - 4.3. Avis de motion et dépôt de projet de Règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles
  - 4.4. Annulation du constat d'infraction 2021-04-001
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 5.1. Schéma de couverture de risques incendie – Adoption an 2
  - 5.2. Affichage d'un poste de directeur(trice) incendie
  - 5.3. Entente relative à la fourniture de services pour la protection des incendies

6. TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET
7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 8.1. Liste des permis émis du mois de février 2023
  - 8.2. Appui à la Clé des champs pour un projet d’espaces de conservation alimentaire partagés
9. LOISIRS ET CULTURE
  - 9.1. RAVIR – Adhésion 2023
  - 9.2. Demande d’aide financière à la Société nationale de l’Estrie pour la Fête nationale 2023
10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
11. CORRESPONDANCE
  - 11.1. Copie de la correspondance
12. VARIA
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**ADOPTÉE**

2023-03-050

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 et qu’ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

***Il est proposé par Enzo Marceau  
Appuyé par Martine Lanctôt  
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents***

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE**

**2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucun citoyen présent.

**3 Administration générale et financement**

2023-03-051

**3.1 Adoption des comptes à payer – Février 2023**

***Il est proposé par Enzo Marceau  
Appuyé par Christiane Bonneau  
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents***

**QUE** la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 27 janvier au 23 février 2023 au montant de cinquante-quatre mille six cent onze dollars et quatre-vingt-huit sous (54 611,88 \$).

**ADOPTÉE**

**3.2 Journal de facturation – Février 2023**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de février 2023.

2023-03-052

**3.3 Ventes pour taxes – Nomination d'un représentant**

**CONSIDÉRANT QUE** des ventes pour taxes auront lieu à la MRC des Sources en juin prochain;

*Il est proposé par Joël Nadeau*

*Appuyé Christiane Bonneau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le conseil délègue le maire, M. Philippe Pagé, à représenter la Municipalité lors des ventes pour taxes qui auront lieu le 8 juin prochain à la MRC des Sources.

**QUE** le conseil nomme Mme Martine Lanctôt, mairesse suppléante, à titre de remplaçante de M. Pagé advenant qu'il ne puisse se présenter.

**QUE** ces derniers soient autorisés à enchérir, au nom de la Municipalité, pour un montant équivalent aux taxes scolaires, municipales et frais encourus sur les immeubles vendus pour la Municipalité.

**ADOPTÉE**

2023-03-053

**3.4 Ventes pour taxes – Dossiers à soumettre à la MRC des Sources**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à des ventes pour taxes de certains immeubles de la Municipalité;

*Il est proposé par Martine Lanctôt*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le conseil mandate et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à acheminer les dossiers soumis aux membres du conseil à la MRC des Sources pour procéder à des ventes pour taxes qui auront lieu en juin prochain.

**ADOPTÉE**

2023-03-054

**3.5 Union des municipalités du Québec – Assises 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Union des municipalités du Québec tiendra ses Assises du 3 au 5 mai 2023 et que cet événement permet aux élus.es de réseauter avec d'autres municipalités;

*Il est proposé par Christiane Bonneau*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité achète deux participations aux assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec qui auront lieu du 3 au 5 mai 2023, au coût de huit cent vingt dollars (820 \$), chaque participation.

**QUE** les dépenses reliées à cet événement soient remboursées aux participants sous preuve de pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

2023-03-055

**3.6 Carnet de santé du Centre Le Camillois – Offre de services MIRE Architecture**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite se doter d'un carnet de santé du Centre Le Camillois afin de bien prévoir les travaux de cet immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale a demandé deux offres de services à des entreprises d'architecte;

***Il est proposé par Enzo Marceau  
Appuyé par Adrien Beaudoin  
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

**QUE** le conseil mandate la firme MIRE Architecture pour produire le carnet de santé du Centre Le Camillois.

**QUE** les frais approximatifs de ce mandat soient de douze mille cinq cents dollars (12 500 \$), taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit prise dans le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

**ADOPTÉE**

2023-03-056

**3.7 Octroi d'un mandat à Équipe Microfix pour établir un plan préliminaire de rehaussement réseautique ainsi qu'un plan directeur**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a produit un audit de ses infrastructures informatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une estimation des coûts reliés à l'amélioration de nos infrastructures;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de se doter d'un calendrier de travail afin de respecter le budget de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**Équipe Microfix a fourni une soumission pour se doter d'un plan préliminaire de rehaussement réseautique ainsi qu'un plan directeur;

**CONSIDÉRANT QUE** la rédaction de ces plans permettra de prioriser les travaux à faire, tant dans le calendrier d'exécution des travaux que dans les budgets à prévoir;

***Il est proposé par Christiane Bonneau  
Appuyé par Joël Nadeau  
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

**QUE** le conseil octroi le mandat à Équipe Microfix pour se doter d'un plan préliminaire de rehaussement réseautique ainsi qu'un plan directeur au coût de deux mille cinq cent soixante dollars (2 560 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**4 LÉGISLATION**

2023-03-057

**4.1 Adoption du Règlement 2023-04 modifiant le règlement 2002-09 constituant un comité consultatif d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a adopté le Règlement 2002-09 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications dans le règlement présentement en vigueur doivent être apportées;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Pierre Bellerose lors de la séance ordinaire du conseil tenue 6 février 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil municipal présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

***Il est proposé par Enzo Marceau***

***Appuyé par Adrien Beaudoin***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le règlement 2023-04 remplaçant le règlement 2002-09 constituant le comité consultatif d'urbanisme tel que déposé par la direction générale.

**ADOPTÉE**

**4.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2023-05 relatif à une politique de location de salles**

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller, **M. Enzo Marceau** qu'à une séance subséquente le projet de Règlement 2023-05 relatif à une politique de location de salles sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le projet de Règlement 2023-05 relatif à une politique de location de salles.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur les heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

2023-03-058

**4.3 Adoption du premier projet de Règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille applique sur son territoire des règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille doit adopter un règlement relatif à la démolition d'immeuble en vertu de la Loi 69 modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent l'adoption d'un règlement portant sur la démolition d'immeubles;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion est par la présente donné par **M. Joël Nadeau** qu'à une séance subséquente le règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles sera adopté;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 445 du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le Règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, à Saint-Camille, sur les heures d'ouverture du bureau;

**EN CONSÉQUENCE,**

***Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le premier projet de Règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles soit adopté tel que déposé par la direction générale.

**ADOPTÉE**

2023-03-059

#### **4.4 Annulation du constat d'infraction 2021-04-001**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a envoyé un dossier en infraction à la Cour municipale de Val-Des-Sources en 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a été en mesure de démontrer, après avoir envoyé le dossier à la Cour municipale de Val-des-Sources, qu'il avait respecté les délais prévus aux avis d'infraction;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de la réception des preuves du propriétaire, la Municipalité a demandé à la Cour municipale de Val-des-Sources d'annuler ce constat;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré la demande de la Municipalité à la cour municipale de Val-Des-Sources, le constat d'infraction portant le numéro 2021-04-001 a tout de même été émis au propriétaire en 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** ce constat d'infraction doit être annulé;

***Il est proposé par Enzo Marceau***

***Appuyé par Martine Lanctôt***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille demande à la Cour municipale de Val-Des-Sources d'annuler le constat 2021-04-001.

**QUE** la Municipalité demande à la Cour de Val-des-Sources de nous confirmer l'annulation du constat 2021-04-001.

**ADOPTÉE**

**5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2023-03-060**

**5.1 Schéma de couvertures de risques incendie – Adoption an 2**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

*Il est proposé par Christiane Bonneau  
Appuyé par Adrien Beaudoin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le conseil adopte le rapport d'activités annuel 2022 produit en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* pour le schéma de couvertures de risques dont copie sera envoyée au ministère de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE**

**2023-03-061**

**5.2 Affichage du poste de directeur(trice) incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur incendie quittera ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite procéder à l'affichage du poste;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de sélection pour les entrevues d'embauche doit être formé;

*Il est proposé par Adrien Beaudoin  
Appuyé par Enzo Marceau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la direction générale soit autorisée à afficher le poste de directeur(trice) incendie.

**QUE** le comité de sélection soit composé de Mme Julie Vaillancourt, directrice générale, M. Patrick Charland, officier incendie, M. Adrien Beaudoin, conseiller et Mme Martine Lanctôt, conseillère.

**ADOPTÉE**

**2023-03-062**

**5.3 Entente relative à la fourniture de services pour la protection contre l'incendie avec la Municipalité de Wotton**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille, afin de respecter le Schéma de couverture de risques incendie de la MRC des Sources, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021, doit être desservi pour la protection contre l'incendie par un service de sécurité incendie sur son territoire à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale a demandé des offres de services aux services incendies limitrophes du territoire de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Wotton a offert l'offre de services la plus avantageuse pour le territoire de Saint-Camille ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille et la Municipalité de Wotton, parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal* dans le but de conclure une entente relative à la protection et la prévention contre l'incendie;

***Il est proposé par Christiane Bonneau***

***Appuyé par Adrien Beaudoin***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil municipal accepte l'entente de fourniture de services relative à la protection contre l'incendie de la Municipalité de Wotton telle que déposée aux membres du conseil municipal.

**QUE** le maire, M. Philippe Pagé, et la directrice générale, Mme Julie Vaillancourt, soient dûment autorisés à signer ladite entente.

**QUE** les deux parties se réservent le droit de modifier l'entente dans les prochains mois afin d'y inclure les ressources humaines et matérielles du Service de sécurité incendie de Saint-Camille.

**ADOPTÉE**

**6      TRANSPORT ET VOIRIE - AUCUN SUJET**

**7      HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET**

**8      AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**8.1    Dépôt de la liste des permis émis du mois de février 2023**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des permis délivrés en février 2023.

2023-03-063

**8.2    Appui à la Clé des champs pour un projet d'espaces de conservation alimentaire partagés**

**CONSIDÉRANT QUE** la Clé des champs de Saint-Camille souhaite déposer un projet d'espaces de conservation alimentaire partagés dans le Fonds région et ruralité (FRR), volet local;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille s'est dotée d'un Plan de développement d'une communauté nourricière;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'espaces de conservation alimentaire partagés a été une action qui est ressorti à plusieurs reprises lors des consultations publiques;



**CONSIDÉRANT QUE** la Clé des champs de Saint-Camille s’est nommée volontaire à porter ce projet moyennant des aménagements d’espaces de conservation alimentaires partagés à même leur entreprise;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet cadre dans la stratégie locale de développement de Saint-Camille;

***Il est proposé par Joël Nadeau  
Appuyé par Christiane Bonneau  
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille appuie la Clé des champs de Saint-Camille dans le dépôt de son projet d’espaces de conservation alimentaire partagés dans le Fonds région et ruralité (FRR), volet local.

**ADOPTÉE**

## **9 LOISIRS ET CULTURE**

2023-03-064

### **9.1 RAVIR – Adhésion 2023**

**CONSIDÉRANT** le rayonnement culturel de RAVIR sur le territoire de la MRC des Sources;

***Il est proposé par Martine Lanctôt  
Appuyé par Enzo Marceau  
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

**QUE** la Municipalité adhère à RAVIR pour l’année 2023 au montant de cinquante dollars (50 \$).

**ADOPTÉE**

2023-03-065

### **9.2 Demande d’aide financière à la Société nationale de l’Estrie pour la Fête nationale 2023**

**CONSIDÉRANT** la Municipalité organise une Fête nationale chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société nationale de l’Estrie a un Programme d’assistance financière pour l’organisation de festivités lors de la Fête nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite déposer une demande d’aide financière dans le Programme d’assistance financière offert par la Société nationale de l’Estrie;

***Il est proposé par Enzo Marceau  
Appuyé par Christiane Bonneau  
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

**QUE** le conseil autorise la direction générale à déposer une demande d’aide financière dans le Programme d’assistance financière de la Société nationale de l’Estrie pour la Fête nationale 2023 à Saint-Camille.

**ADOPTÉE**

**10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucun citoyen présent.

**11 CORRESPONDANCE**

**11.1 Copie de la correspondance**

La direction générale remet une copie de la correspondance aux élus.es.

**12 VARIA**

2023-03-066

**13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est proposé par Christiane Bonneau  
Et appuyer Enzo Marceau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la présente séance soit levée à 19 h 16.

**ADOPTÉE**

---

**Philippe Pagé**  
**Maire**

---

**Julie Vaillancourt**  
**Directrice générale et greffière-  
trésorière**

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Philippe Pagé  
Maire